

Avant que malet dege aye passé mee differents fournisseurs et le deniers pour
les cahiers de cahiers de cahiers.

- Comptes de la rue Pierre Lodi venant de 305.000 fr
 - Martin chretien a 291000 venant de 290.000 fr
- En vue de permettre le règlement de fournitures effectuées au cours de l'année écoulée
différent à l'ensemble.

2) Imputations sur les dépenses imprévues

1) Le Conseil Municipal décide d'accepter la note présentée par le bureau de l'
Emploiement et du Commerce concernant l'acquisition par la Ville en 1948 de nouveaux de
recapitulation et s'élevant à la somme de 33.342 fr.

2) Le Conseil Municipal décide d'accepter la note présentée par le bureau de
l'Emploiement et du Commerce concernant la décision du Bureau d'Etat dans l'affaire
Mlle de Rapon / M^{le} des Castries. Décide que la dépense s'élevant à 12.360 sera imputée sur le
Chapitre 441 (Dépenses Impévues).

3) Le Conseil Municipal décide d'accepter la note d'honnaires présentée par
M. Pélégay concernant la modification à la Vie des Salariés de l'Ordre professionnel du 11
Juin 1957 et s'élevant à 3045 fr. Décide que cette dépense sera mandatée sur le Chapitre
441 "Dépenses Impévues".

4) M^{le} Michel & Trémin de M. Plane employé Communal en instance de
Briquet de réforme, le Conseil Municipal décide d'accorder à M. Plane 20000 francs
sur ses biens personnels d'un montant total de 25.000 fr. Le Conseil Municipal

au 1er janvier
à venir pour

57002

consolidation

Salaires que

servis par
sa réserve

approuvé le 17.4.57

57003

à la satisfaction
de la Ville de Paris

au 1er janvier
1958 m

et payés
par le Bureau

à l'ensemble
de la Ville